



Communauté de Communes  
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu  
du Conseil Communautaire  
Vendredi 9 décembre 2016 à 18 heures  
Salle des Maréchaux à AVALLON

Le 9 décembre 2016, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Maréchaux à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**47 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARENA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Camille BOERIO, Josiane BOUTIN, Jean-Paul BUTTARD, Nathalie CHARTIER, Gilles CHENE, Laurent CLUZEL (départ à l'OJ n° 2/B), Alain COMMARET, Micheline DALIDET, Gérard DELORME, Gérard DEMARTINI, Bernard DESCHAMPS, Pierre DIAZ, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Michel GUILBERT, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 2), Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Patrick LEBLANC, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Alain MARILLER, Bertrand MASSIAS de la GRAVIÈRE, Bernard MASSOL, Jean-Louis MICHELIN, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Noëlle RAUSCENT, Nicolas ROBERT, François ROUX, Gilles TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Françoise WICKER.

**18 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Farid AIT KICHA a donné pouvoir à Gérard DELORME, Françoise BAUDOT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Damien BRIZARD a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Paule BUFFY a donné pouvoir à Nathalie CHARTIER, Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Chantal HOCHART a donné pouvoir à Didier IDES, Dominique HUDRY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Claude LABOUREAU a donné pouvoir à Alain GUITTET, Nicole LHERNAULT a donné pouvoir à Alain COMMARET, François-Xavier NAULOT a donné pouvoir à Patrick LEBLANC, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Philippe LENOIR, Véronique PICHON a donné pouvoir à Jean-Paul BUTTARD, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Jean-Louis MICHELIN, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Anne-Marie THOMASSIN a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Joël TISSIER a donné pouvoir à Gilles TISSIER et Françoise VERMILLARD a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS.

**18 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Jean-Paul BUTTARD, Nathalie CHARTIER, Alain COMMARET, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Patrick LEBLANC, Philippe LENOIR, Jean-Louis MICHELIN, Bernard RAGAGE et Gilles TISSIER.

**2 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Gérard CHABERT et Sylvie SOILLY.

**2 Conseillers titulaires absents** : Isabelle GEORGELIN et Christian GUYOT.

Date de la convocation	1 <sup>er</sup> décembre 2016
Conseillers titulaires en fonction	69
Conseillers titulaires présents	47
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	18
Conseillers suppléants ayant pouvoir de vote	0

**Secrétaire de séance** : François ROUX.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président remercie Monsieur le Maire d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- ✓ Monsieur Gérard DELORME, Adjoint au Maire d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

**Élection des Délégués titulaires et suppléants au Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais** : par anticipation de la réception de l'arrêté de création du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais qui devrait intervenir au cours de ce mois de décembre et pour permettre d'optimiser la courte période restante d'ici la fin de l'année pour mettre en œuvre la nécessaire installation de la gouvernance du Comité Syndical du Pôle avant le 31 décembre 2016, le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de huit Délégués titulaires et de huit Délégués suppléants pour siéger au Comité Syndical dudit P.E.T.R. du Pays Avallonnais.

Le Président explique que l'élection des Délégués titulaires et suppléants se déroule par un vote à bulletin secret à la majorité absolue. Il rappelle que, s'il s'avère qu'après deux tours de scrutin, les huit candidats ne sont pas élus, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- **A) Élection des 8 délégués titulaires** : le Président présente les candidatures qu'il a reçues et enregistrées au 5 décembre 2016 : Hubert BARBIEUX, Olivier BERTRAND, Jean-Paul BUTTARD, Gérard DELORME, Gérard DEMARTINI, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Philippe LENOIR, Marc-Olivier LINGET et Gérard PAILLARD. Le Président prend acte de la candidature de Nicolas ROBERT reçue en cours de séance. Il y a donc 11 candidats pour 8 sièges à pourvoir.

**1<sup>er</sup> Tour de scrutin :**

- Conseillers titulaires inscrits : 69
- Votants présents ou représentés : 65
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33

Noms, Prénoms	Nombre de suffrages obtenus
Pascal GERMAIN	62
Hubert BARBIEUX	59
Jean-Paul BUTTARD	59
Olivier BERTRAND	56
Didier IDES	54
Gérard DELORME	50
Gérard PAILLARD	50
Philippe LENOIR	44
Nicolas ROBERT	25
Marc-Olivier LINGET	13
Gérard DEMARTINI	9

**Par un vote à bulletin secret et à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, Pascal GERMAIN, Hubert BARBIEUX, Jean-Paul BUTTARD, Olivier BERTRAND, Didier IDES, Gérard DELORME, Gérard PAILLARD et Philippe LENOIR ont obtenu la majorité absolue et sont ÉLUS en qualité de Délégués titulaires pour siéger au Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais.**

- **B) Élection des 8 délégués suppléants** : le Président présente les candidatures qu'il a reçues et enregistrées au 5 décembre 2016 : Camille BOERIO, Josiane BOUTIN, Damien BRIZARD, Micheline DALIDET, Agnès JOREAU, Marie-Claire LIMOSIN, Sonia PATOURET-DUMAY et Sylvie SOILLY, soit 8 candidats pour 8 sièges à pourvoir.

Considérant qu'il n'y a que 8 candidats pour 8 sièges à pourvoir et sur proposition du Président, **le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE que le vote s'opère à main levée.**

**Le Conseil Communautaire, par un vote à main levée et à l'unanimité, ÉLIT Camille BOERIO, Josiane BOUTIN, Damien BRIZARD, Micheline DALIDET, Agnès JOREAU, Marie-Claire LIMOSIN, Sonia PATOURET-DUMAY et Sylvie SOILLY en qualité de Délégués suppléants pour siéger, le cas échéant, au Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais.**

- ✓ Le Président expose la nouvelle composition du Conseil Communautaire qui comptera 71 Conseillers Communautaires titulaires compte tenu de l'arrivée des communes d'ARCY SUR CURE, BOIS D'ARCY et MERRY SUR YONNE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :
  - AVALLON : 21 Conseillers Communautaires titulaires (pas de suppléant),
  - MAGNY, QUARRÉ les TOMBES et SAUVIGNY le BOIS : 2 Conseillers Communautaires titulaires (pas de suppléant),
  - Les 44 autres communes : 1 Conseiller Communautaire titulaire et 1 Conseiller Communautaire suppléant.
  
- ✓ Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge de la mobilité, explique que la Commission « Aménagement de l'Espace 1 », a mené une réflexion approfondie sur le coût et la fréquentation des transports à la demande (TAD) au départ des communes rurales à destination de la ville centre. Avec un avis favorable du Bureau Communautaire et dans le cadre des délégations du Président, il présente les nouvelles dispositions de transport qui seront mises en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :
  - TAD du secteur de QUARRÉ les TOMBES : les membres de la commission ont constaté que ce TAD assure une mission de service pour des publics spécifiques (personnes âgées) à destination de services particuliers (médecins, gare, petits commerces...). A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une société de taxis-transporteurs (Taxis MOFFRONT) assurera le service pour un coût net annuel de 1 108,00 euros contre 3 297,00 euros précédemment.
  - Lignes 62 et 63 du VEZELIEN : les membres de la commission ont souligné une baisse de la fréquentation de la ligne 62, des coûts de marchés importants et une destination finale (supermarché à AVALLON) pouvant fragiliser certains commerces des bourgs centres. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une société de taxis-transporteurs (Taxis MOFFRONT) assurera également le service pour un coût net annuel de 10 400,00 euros contre 27 570,00 euros précédemment.
  - Le prix du service est fixé à 3,00 euros le trajet simple sur l'ensemble du Territoire Communautaire.
  - Ces nouvelles dispositions et leur mise en œuvre feront l'objet d'une communication à destinations des communes et des usagers par courrier, par voie de presse et sur le site de la CCAVM (le cas échéant, sur le site des communes).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.**